



Représentation
institutionnelle



Coordination des
actions de santé



Indépendance de la
médecine libérale



URPS ML GRAND EST

Les Nations | 23 Bd de l'Europe
54501 Vandoeuvre-les-Nancy
03 83 58 47 58
nancy@urpsmlgrandest.fr

BUREAU DE REIMS

64 Chaussée Saint Martin
51100 Reims
03 26 85 65 00
reims@urpsmlgrandest.fr

BUREAU DE STRASBOURG

Le Forum | 52 Route de Bischwiller
67300 Schiltigheim
03 90 20 84 84
strasbourg@urpsmlgrandest.fr

URPSML
Médecins Libéraux
GRAND EST

UNION RÉGIONALE DES
PROFESSIONNELS DE SANTÉ
MÉDECINS LIBÉRAUX GRAND EST



UNE VOIX POUR LA MÉDECINE LIBÉRALE

Structure d'expertise libérale et indépendante, l'URPS Médecins Libéraux Grand Est a pour objectif d'inscrire la médecine libérale dans la politique de santé régionale.

Sa mission : FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES MÉDECINS LIBÉRAUX pour • assurer leur place dans les instances institutionnelles • faciliter leur exercice • favoriser la coordination et la qualité des soins.

DES MÉDECINS ÉLUS PAR LEURS PAIRS



Une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, élue pour 5 ans par les 9100 médecins libéraux du Grand Est.



Des MANDATS pour porter la voix de l'URPS au sein des institutions et groupes de travail.



Des COMMISSIONS pour le montage et le développement de projets spécifiques.



NOS TRAVAUX

Les travaux de l'URPS s'articulent autour de plusieurs commissions. Elles traitent entre autres des thématiques suivantes :

- Accès aux soins • Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) • Démocratie Sanitaire • Journées de l'installation en Médecine Libérale (JIML) • Permanence des soins ambulatoires • Portail Régional d'Information en santé : Interface • Promotion des stages en milieu libéral • Santé environnementale • Rendez-vous non-honorés • Systèmes d'Information en Santé



NOS MISSIONS



Les URPS ML contribuent à l'organisation de l'offre de santé régionale. Elles participent notamment :

- A la mise en oeuvre du Projet Régional de Santé
- A l'élaboration du Schéma Régional d'Organisation des Soins
- A l'organisation de l'exercice professionnel (permanence des soins, nouveaux modes d'exercice, etc)
- A la veille sanitaire, aux actions de promotion de la santé et d'éducation thérapeutique
- A la mise en oeuvre de contrats pluri-annuels d'objectifs et de moyens pour améliorer la qualité et la coordination des soins
- A l'utilisation et au déploiement des systèmes de communication et d'information partagés.

